

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/06/2013

Réception par le Prefet : 25/06/2013

Publication : 28/06/2013



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2013-3-1-7

Séance du vendredi 21 juin 2013

### COMPTE DE GESTION 2012

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération N° CG-2011-5-1-2 du 7 décembre 2011 relative au projet de budget primitif 2012,
- VU la délibération N° CG-2012-3-1-7 du 22 juin 2012 relative à la décision modificative n°1 de l'exercice 2012,
- VU la délibération N° CG-2012-4-1-3 du 12 octobre 2012 relative à la décision modificative n°2 de l'exercice 2012,
- VU la délibération N° CG-2012-6-1-7 du 6 décembre 2012 relative à la décision modificative n°3 de l'exercice 2012,
- VU l'avis de la Commission des Finances, du Budget et du Protocole en date du 30 mai 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- constate que le compte administratif 2012 du Département et le compte de gestion afférents à l'exercice 2012 sont conformes au niveau du budget annexe de la Cité de l'Enfance mais présentent des divergences au niveau du budget principal provenant d'un mode de gestion différent des écritures du Laboratoire Vétérinaire Départemental et de l'opération de réhabilitation de la Maison d'Alsace à Paris,
- arrête le compte de gestion 2012 du Payeur départemental retraçant les écritures du budget principal du Département et du budget annexe.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté